

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Téléphones mobiles portés près du corps et santé : Avis de l'ANSES.

Report d'expertise collective



[Ressources pour comprendre et transmettre](#)

l'exposition aux ondes émises par les téléphones mobiles a été évaluée en 2016, afin de tenir compte de l'évolution des modèles et des usages. Les fabricants sont tenus d'évaluer l'exposition dans des conditions d'utilisation, à savoir lorsque le téléphone est placé très près du corps, au maximum de 20 mm de distance. Or, un nombre important de téléphones conformes à la réglementation encore utilisés présentent des niveaux d'exposition élevés lorsqu'ils sont placés près du corps. L'Anses a ainsi été sollicitée afin d'évaluer les éventuels effets sur la santé liés à ces conditions d'expositions. Suite à son expertise, l'Anses recommande que des mesures soient prises afin que les utilisateurs ne soient plus exposés à des niveaux élevés lorsque les téléphones sont portés près du corps. [d'après résumé d'auteur]

Format :

Étude (rapport / thèse ...)

Année :

2019

Consulter l'étude

Auteur :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

<https://www.anses.fr/fr/content/expositions-aux-t%C3%A9l%C3%A9phones-mobiles-po...>

Editeur :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail